



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

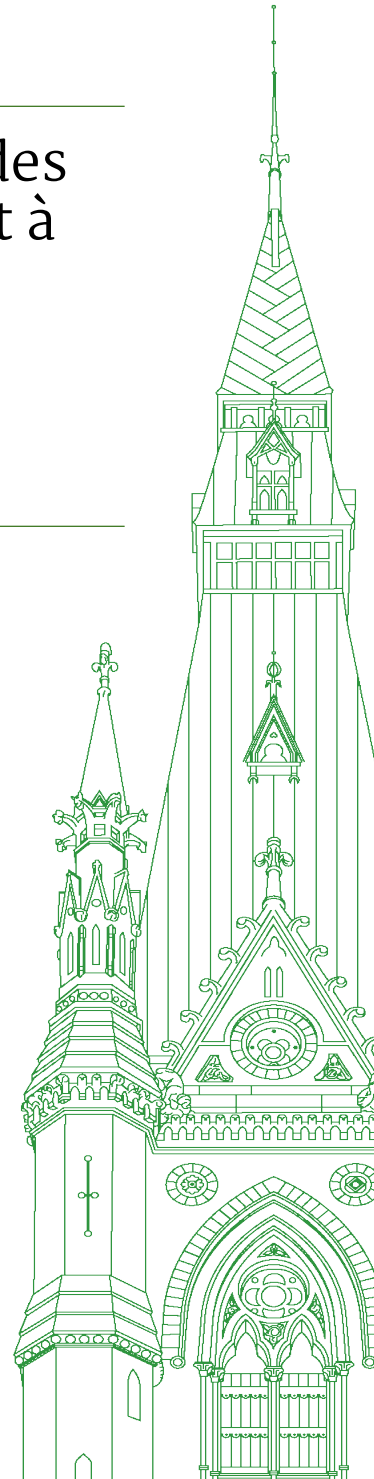
Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 001

Le mardi 10 mars 2026

Coprésidents : Dean AllisonPatti LaBoucane-Benson



Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada

Le mardi 10 mars 2026

• (1835)

[Français]

La cogreffière du Comité (Ariane Calvert): Je constate qu'il y a quorum, alors nous allons maintenant commencer la réunion.

[Traduction]

La cogreffière du Comité (Ferda Simpson): Bonsoir à tous. À titre de cogreffière du Comité, il m'incombe de présider à l'élection des coprésidents. Je suis prête à recevoir une motion à cet effet.

L'hon. Toni Varone (sénateur, Ontario, GSI): Je propose que la sénatrice Patti LaBoucane-Benson soit élue coprésidente du Comité.

La cogreffière (Ferda Simpson): Il est proposé par le sénateur Varone que la sénatrice LaBoucane-Benson soit élue coprésidente du Comité.

Vous plaît-il, honorables députés, d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Des députés: Bravo!

La cogreffière (Ferda Simpson): Je déclare la motion adoptée. J'invite la sénatrice LaBoucane-Benson à occuper le fauteuil.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson, sénatrice de l'Alberta (Traité n° 6), GRO): Merci, chers collègues. Je me réjouis vraiment de travailler avec vous tous.

Nous allons maintenant procéder à l'élection d'un vice-président du Sénat. Je suis prête à recevoir une motion à cet effet.

Avons-nous des candidatures?

L'hon. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.): Je propose que M. Dean Allison assume la coprésidence.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Non, il s'agit en fait de l'élection d'un vice-président, et non d'un coprésident.

L'hon. Kody Blois: Il s'agit en effet du poste de vice-président du Sénat. Je propose donc que le sénateur Varone...

Je suis désolé, je souhaitais simplement me rendre utile.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): M. Blois propose que le sénateur Varone soit élu vice-président du Comité pour le Sénat.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je déclare la motion adoptée.

La cogreffière (Ariane Calvert): Conformément à l'article 106(3)a) du Règlement, à titre de cogreffière du Comité pour

la Chambre des communes, je vais maintenant présider à l'élection du coprésident et des vice-présidents pour la Chambre des communes.

L'hon. Kody Blois: Est-ce à mon tour?

La cogreffière (Ariane Calvert): Bientôt, monsieur Blois. Donnez-moi juste un instant.

Conformément à la motion adoptée par la Chambre des communes le 20 novembre 2025, le coprésident doit être un député de l'opposition officielle. Je suis maintenant prête à recevoir des motions à cet effet.

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Je propose la candidature de M. Dean Allison.

La cogreffière (Ariane Calvert): Y a-t-il d'autres motions? Comme il n'y en a pas, je vais maintenant mettre la question aux voix.

Il est proposé par M. Dhaliwal que M. Allison soit élu coprésident du Comité pour la Chambre des communes.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Des députés: Bravo!

La cogreffière (Ariane Calvert): J'invite maintenant M. Allison à occuper le fauteuil.

Conformément à la motion adoptée par la Chambre des communes le 20 novembre 2025, le premier vice-président doit être un député du parti ministériel. Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour le poste de premier vice-président.

Monsieur Louis, vous avez la parole, je vous prie.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Je propose la candidature de M. Dhaliwal.

La cogreffière (Ariane Calvert): Y a-t-il d'autres motions? Comme il n'y en a pas, je vais mettre la question aux voix.

Il est proposé par M. Louis que M. Dhaliwal soit élu premier vice-président du Comité.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

• (1840)

[Français]

La cogreffière (Ariane Calvert): Conformément à la motion adoptée par la Chambre des communes le 20 novembre 2025, le second vice-président doit être un député du Bloc québécois.

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour le poste de second vice-président.

Madame Bendayan, vous avez la parole.

L'hon. Rachel Bendayan (Outremont, Lib.): C'est ce que j'allais proposer de toute manière, même s'il ne me reste pas beaucoup de choix, compte tenu de la présentation que vous avez faite. Ça va me faire plaisir de proposer la candidature du député Patrick Bonin.

La cogreffière (Ariane Calvert): Est-ce qu'il y a d'autres motions?

Il est proposé par Mme Bendayan que M. Bonin soit élu second vice-président du Comité.

Plaît-il au Comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

La cogreffière (Ariane Calvert): Je déclare M. Bonin dûment élu second vice-président du Comité.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC)): Bienvenue à la première séance du Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les participants en personne de lire les lignes directrices inscrites sur les cartes mises à jour qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son, et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants: avant de prendre la parole, veuillez attendre qu'un coprésident vous nomme. Veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Nous ferons de notre mieux pour consolider l'ordre de parole de tous les membres du Comité. Enfin, je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés aux coprésidents.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Nous allons passer aux motions de régie interne proposées.

Quelqu'un veut-il proposer la motion n° 1 concernant les services d'analystes?

Madame Stubbs, pourriez-vous lire la motion aux fins du compte rendu?

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Bien sûr. Je me ferai un plaisir de passer en revue les motions de régie interne, ou nous pouvons les examiner une par une, selon votre préférence.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Nous allons procéder par alternance.

Shannon Stubbs: D'accord.

Voici la motion portant sur les services d'analystes:

Que le Comité retienne, au besoin et à la discrétion de la présidence, les services d'un ou de plusieurs analystes de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je profite de l'occasion pour vous présenter nos deux analystes, Marie Dumont et Stephanie Feldman. Elles sont d'ailleurs invitées à se joindre à nous.

Le coprésident (Dean Allison): La deuxième motion de régie interne concerne le Sous-comité du programme et de la procédure:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé des coprésidents et des vice-présidents, et que le Sous-comité travaille dans un esprit de collaboration.

Un membre du Comité souhaite-t-il proposer cette motion?

Un député: J'en fais la proposition.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Quelqu'un veut-il proposer la motion n° 3? Elle porte sur le comité directeur.

Sénateur Carignan, pourriez-vous lire la motion aux fins du compte rendu?

[Français]

L'hon. Claude Carignan (sénateur, Québec (Mille Isles), C): D'accord. Je propose ceci:

Que le Sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du Comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

L'hon. Toni Varone: En quoi est-ce différent?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Ferda va vous aider. Nous allons prendre un instant.

Le coprésident (Dean Allison): Passons à la quatrième motion de régie interne.

Un membre du Comité souhaite-t-il proposer la motion et la lire aux fins du compte rendu?

Allez-y, sénateur Harder.

L'hon. Peter Harder (sénateur (Ontario), GPS): Je propose:

Que les coprésidents soient autorisés à diriger le travail des agents de communication affectés au comité pour l'élaboration de plans et de produits de communication, s'il y a lieu, et à demander les services de la Direction des communications du Sénat et de l'équipe des Médias sociaux de la Chambre des communes pour promouvoir leur travail.

Le coprésident (Dean Allison): Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Quelqu'un souhaite-t-il proposer la motion n° 5 concernant le temps alloué pour les allocutions d'ouverture et l'interrogation des témoins?

Sénateur Varone, vous pouvez y aller, je vous prie.

L'hon. Toni Varone: J'aimerais déposer un amendement à ce sujet au nom du sénateur Jim Quinn.

• (1845)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): La procédure est la suivante: vous proposez une motion, puis nos collègues ont l'occasion de proposer certaines modifications.

L'hon. Toni Varone: Je suis ravi de proposer la motion.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Allez-y, sénateur Varone.

L'hon. Toni Varone: Voulez-vous que je lise le libellé au complot?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Oui, lisez le libellé dans son intégralité, puis veuillez nous indiquer les modifications que vous proposez.

L'hon. Toni Varone: Le libellé de la motion se lit comme suit:

Que cinq minutes soient accordées aux témoins pour leur allocution d'ouverture; et que, dans la mesure du possible, les témoins fournissent au Comité leur allocution d'ouverture 72 heures à l'avance; et que, à la discrétion des coprésidents, l'ordre des questions pour la première série de questions soit le suivant: quatre minutes Chambre des communes libérale, quatre minutes Chambre des communes conservatrice, quatre minutes Chambre des communes Bloc québécois et quatre minutes pour chaque sénateur; et que les questions durant la deuxième série de questions et les séries subséquentes soient réparties de la façon suivante: trois minutes Chambre des communes conservatrice, trois minutes Chambre des communes libérale, deux minutes Chambre des communes Bloc québécois et deux minutes pour deux sénateurs selon un système de rotation déterminée par les groupes parlementaires du Sénat.

L'amendement porte sur la proposition d'allocation de BCAN. Tout membre du Comité peut céder son temps de parole à un autre membre de la Chambre, du Sénat ou de la Chambre des communes. Le groupe de trois heures comprend trois témoins qui feront chacun une déclaration de cinq minutes. La première série de questions comprend 16 députés, qui disposent chacun de quatre minutes, pour un total de 64 minutes. La deuxième série de questions comprend 11 députés, qui disposent chacun de quatre minutes, pour 44 minutes. Ensuite, cinq sénateurs disposent chacun de trois minutes, pour un total de 15 minutes. Cela fait 59 minutes en tout. Le temps de parole total de la première et de la deuxième série de questions est donc de 123 minutes.

Pour la troisième série de questions, ainsi que pour les séries subséquentes, nous aurons trois députés — un libéral, un conservateur et un bloquiste — et un sénateur, qui sera choisi par le coprésident du Sénat. Chacun disposera de deux minutes.

Par ailleurs, pour les groupes d'une heure et demie, tout membre du Comité peut céder son temps de parole à un autre membre de la Chambre des communes ou du Sénat. Les groupes de deux heures et demie comprennent trois témoins qui feront chacun une déclaration de cinq minutes. Pour la première série de questions, 16 membres du Comité disposeront chacun de 3 minutes, pour un total de 48 minutes. Pour la deuxième série et pour les séries subséquentes, 11 députés disposent de deux minutes chacun, pour un total de 22 minutes. Deux sénateurs disposent de deux minutes chacun, pour un total de quatre minutes.

Le système de rotation suivrait l'ordre de la période des questions: CP, Groupe des sénateurs indépendants, Groupe des sénateurs canadiens, Groupe progressiste du Sénat, et Bureau du représentant du gouvernement, et elle se poursuivrait jusqu'à la prochaine séance du groupe de témoins. Cela fait donc 74 minutes au total.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Chers collègues, y a-t-il des commentaires?

Madame Stubbs, vous avez la parole, je vous prie.

Shannon Stubbs: Merci, sénateur Varone, de nous avoir apporté ces éclaircissements et de nous avoir fourni une feuille de route pour notre travail ici.

Pourriez-vous nous expliquer votre raisonnement et nous dire ce que les sénateurs cherchent à obtenir avec cet amendement que nous venons tout juste de recevoir?

L'hon. Toni Varone: Lorsque le sénateur Quinn m'a pris à part pour m'expliquer la situation, son objectif était de renforcer le sentiment d'équité pour chaque membre du Comité, y compris au Sénat. Telle était son explication et sa justification.

• (1850)

Le coprésident (Dean Allison): Monsieur Varone, puis-je demander une précision?

En fait, M. Quinn propose que chacun ait la possibilité de s'exprimer une fois avant que quiconque puisse prendre la parole une deuxième fois, ce qui me paraît logique. J'aimerais que ce soit ainsi dans tous les comités. Ce n'est pas une mauvaise suggestion, mais je ne veux pas influencer le...

L'hon. Toni Varone: Cela vous permettrait également de céder votre temps de parole.

Le coprésident (Dean Allison): Je vous remercie de cet éclaircissement.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur Bonin, à vous la parole, je vous prie.

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Bonjour, tout le monde. C'est un plaisir d'être ici.

Je suis en train de prendre connaissance de l'amendement proposé, qui amène quand même des changements considérables, comparativement à ce qui était proposé à l'origine. En ce sens, de notre côté, nous y voyons une certaine dimension d'inégalité ou, du moins, d'iniquité, parce que nous nous trouverions évidemment à avoir un rôle grandement dilué comme parlementaires ou comme formation politique. Si le Comité veut travailler de manière non partisane, de la façon la plus constructive possible, nous trouvons que ce serait extrêmement limitatif pour réaliser le travail que nous devons faire dans le cadre de ce comité.

Par exemple, le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir ne fonctionne pas comme ça. Donc, nous sommes très mal à l'aise devant la proposition, qui, selon nous, fera que nous ne serons presque pas présents et qui, malheureusement, ne nous permettra pas de faire notre travail de parlementaires adéquatement.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je vous remercie.

Madame Stubbs, vous pouvez y aller.

Shannon Stubbs: Merci, madame la coprésidente.

En fait, il ne s'agit pas du même parti, mais pour appuyer l'intervention de notre collègue sur la question de l'équité, compte tenu de la situation particulière de ce comité, de l'urgence et de l'importance des enjeux, et du fait que, tout comme lui, nous sommes nous aussi confrontés à cette situation pour la première fois, peut-être que, si les coprésidents et mes collègues y consentent, ce serait le moment opportun de suspendre brièvement la séance, afin que ceux d'entre nous qui reçoivent cette proposition en ce moment puissent l'étudier comme il se doit.

Compte tenu de l'importance des travaux de ce comité, et a fortiori pour ceux d'entre nous dont le mandat nous a été confié par nos concitoyens, nous prenons très au sérieux nos fonctions et notre devoir de rendre des comptes.

Je sais que c'est ce dont parle M. Bonin. Une solution pourrait peut-être consister à suspendre brièvement la séance afin que nous puissions participer pleinement à cette partie du débat.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, madame Stubbs.

Allez-y, monsieur Dhaliwal.

Sukh Dhaliwal: Je pense que M. Bonin soulève une préoccupation légitime.

Avant de suspendre la séance, la cogreffière pourrait-elle nous indiquer s'il s'agit là de la procédure habituelle, et combien de temps sera accordé au député du Bloc? Par ailleurs, quel temps de parole sera alloué dans les circonstances actuelles afin de garantir au député du Bloc que la procédure demeure équitable?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): D'après les renseignements dont je dispose, durant la première série de questions, les libéraux disposeraient de quatre minutes, les conservateurs de quatre minutes, le Bloc de quatre minutes, et le Sénat de quatre minutes pour chacun des cinq sénateurs.

Durant la deuxième série de questions, les conservateurs disposeraient de trois minutes, les libéraux de trois minutes, le Bloc, de deux minutes, et le Sénat de deux minutes pour chacun des deux sénateurs. C'est donc très différent de ce qui est proposé ici.

Sukh Dhaliwal: Combien de minutes le Bloc disposerait-il dans les circonstances actuelles, et en vertu de l'amendement dont il est question?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): À l'heure actuelle, le Bloc disposerait de quatre minutes, et selon la nouvelle proposition, on parle toujours de quatre minutes.

Madame Bendayan, à vous la parole, je vous prie.

[Français]

L'hon. Rachel Bendayan: Merci beaucoup, madame la présidente.

L'intention n'est certainement pas d'enlever du temps de parole, et je pense que la réponse vient d'éclaircir cela. D'après ma conversation de tout à l'heure avec quelques sénateurs, je pense aussi que l'intention est d'accorder un temps à peu près équivalent entre les sénateurs non élus et les députés élus de la Chambre. Je pense que c'est une volonté quand même intéressante.

Je note, par ailleurs, que chaque comité spécial qui comprend des sénateurs et des députés décide de ses propres règles en amont, comme nous le faisons aujourd'hui. Il n'y a pas de règles précises qui dictent comment nous allons répartir le temps qui est devant

nous. Je comprends que vous avez, monsieur Bonin, une expertise ou une expérience au sein d'un autre comité spécial. Quand j'ai siégé au sein du Comité mixte spécial sur la déclaration de situation de crise, auquel je pense que le sénateur Carignan a siégé également, nous avons conclu aussi une autre façon de faire.

Je pense que le fait de donner à chaque membre du Comité un temps équivalent dès le début est très juste. On voit que vous n'êtes pas pénalisés en quoi que ce soit. En fin de compte, vous avez le même temps de parole que nous tous autour de la table.

• (1855)

Patrick Bonin: En tout respect, madame la présidente, l'enjeu ici est beaucoup une question de proportionnalité. Ce n'est pas une question de temps. Dans la première proposition, nous intervenons une fois sur huit; dans la deuxième, c'est une fois sur seize. Donc, ce ne sont vraiment pas les mêmes proportions, et c'est essentiellement notre préoccupation principale actuellement au sujet de la motion telle qu'elle est proposée.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Dhaliwal, vous pouvez y aller.

Sukh Dhaliwal: Madame la coprésidente, il faudrait préciser ce qu'on entend par le terme « équité »; M. Bonin pourrait-il donc nous dire ce qui serait équitable à ses yeux?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Nous allons suspendre la séance pendant 10 minutes, ce qui permettra à M. Bonin d'y réfléchir.

• (1855)

(Pause)

• (1905)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Chers collègues, j'aimerais savoir si notre collègue du Bloc québécois a une proposition de rechange à nous présenter.

[Français]

Patrick Bonin: Je comprends, madame la présidente, mais vous avez compris mon malaise, qui est partagé par mes collègues conservateurs, quant à l'aspect de la proportionnalité dans la proposition présentée. Comme je l'ai dit, ça passerait d'une intervention sur huit à une intervention sur seize.

Il ne semble pas vraiment y avoir de volonté de revenir à la proposition initiale. C'est sûr que, de notre côté, nous préférierions revenir à la proposition initiale et ne pas accepter cet amendement. Si vous voulez le mettre aux voix, vous pouvez le faire, mais je trouve que ça ne fait pas une dynamique de comité idéale en matière de collaboration. Nous avons, au moins, la faculté de dire clairement où nous nous situons à ce sujet. J'espère que nous allons pouvoir collaborer le plus possible, mais, de notre côté, ce n'est manifestement pas une proposition intéressante pour faire notre travail de parlementaires élus.

• (1910)

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Y a-t-il d'autres interventions? Non.

Nous allons à présent procéder à un vote par appel nominal.

(L'amendement est adopté par 8 voix contre 7.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): La cogrefière vient de m'informer que les règles du Sénat et de la Chambre des communes sont différentes. Je suis autorisée à voter, conformément à nos propres règles, mais il semble que M. Allison ne soit pas autorisé à participer au vote, conformément aux règles de la Chambre des communes.

Madame Stubbs, à vous la parole, je vous prie.

Shannon Stubbs: Je pense qu'il s'agit peut-être d'un rappel au Règlement et d'un sujet dont nous devrions discuter en tant que comité.

Ce comité n'est pas une créature du Sénat ni de la Chambre. Il s'agit d'un comité spécial unique, de sorte que les règles ne s'appliquent pas nécessairement automatiquement.

Nous allons nous heurter à ces enjeux concernant la façon dont nous traitons les votes et d'autres questions dont nous sommes saisis, alors il me semble que c'est précisément ce dont nous devons débattre. Il s'agit d'un comité unique qui nous réunit tous et qui découle du projet de loi que les conservateurs ont travaillé à améliorer et qu'ils ont aidé à faire adopter pour les libéraux. Nous partageons tous les objectifs déclarés du projet de loi qui a créé le Comité.

Il ne s'agit pas d'une simple question d'équité, comme l'a expliqué mon collègue du Bloc, mais bien de la façon dont nous allons régir tout le travail que nous faisons et toutes les discussions et tous les débats que nous avons ici. Je pense qu'il nous incombe d'avoir cette discussion maintenant sur la façon exacte dont nous allons fonctionner, puisque ce comité est unique, et il ne semble pas clair que le Règlement de l'une ou l'autre des Chambres devrait automatiquement s'appliquer — l'un ou l'autre des endroits, je suppose que l'on pourrait dire — à ce comité.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je vous remercie de votre intervention.

Même s'il s'agit de ma première coprésidence, je sais que nous avons eu d'autres comités mixtes, et je demanderais à la greffière de nous conseiller.

Est-ce ainsi que les choses se passent normalement dans d'autres comités mixtes, que le président du Sénat vote et que le président de la Chambre des communes ne vote pas? Est-ce une pratique normale?

• (1915)

La cogreffière (Ferda Simpson): C'est une pratique normale, oui.

L'une de nos motions de régie interne porte là-dessus. Nous pouvons en parler si vous le souhaitez.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): L'une de nos motions de régie interne, la motion 17, porte sur le vote, alors peut-être que nous pourrions en discuter lorsque nous en serons là.

Allez-y, monsieur Hardy.

[Français]

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Merci.

Je pense que c'est un excellent point. Il faut commencer par ça. Chaque comité peut choisir la manière dont il va fonctionner. Si on veut que ce comité fonctionne de façon équitable et travaille de manière non partisane, il ne peut pas y avoir des votes où, de toute manière, nous serons toujours battus si un côté est d'accord, mais pas

l'autre. Il faut avoir une manière de fonctionner qui va être efficace et qui va permettre aux députés et aux sénateurs de s'exprimer.

Nous venons de vivre une situation où toute l'opposition est contre une proposition, mais il nous manque un vote. Donc, nos propositions seront toujours battues si on y va comme ça.

Je crois que nous devons travailler pour en arriver à choisir notre manière de fonctionner. Chaque comité peut être différent. Aujourd'hui, il faut que nous en parlions et que nous établissions nos règles. Je pense que c'est très important que nous fassions ça aujourd'hui.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Bonin, vous avez la parole.

[Français]

Patrick Bonin: Madame la présidente, en tout respect, nous la voyons, cette situation. Nous savions qu'il fallait avoir des discussions à ce sujet. Si vous avez la possibilité de voter, madame la présidente, ça vient presque donner un pouvoir supplémentaire au Sénat. Dans l'optique où on veut collaborer et travailler de concert, il me semble que le fait que vous puissiez voter, mais que votre collègue M. Allison ne puisse pas le faire, crée une certaine inégalité.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Allez-y, monsieur Blois.

L'hon. Kody Blois: Chers collègues, malgré ce que nous pouvons décider au sujet des différents protocoles entre les présidents, avec le vote du président du Sénat et la possibilité que M. Allison vote ou non, nous pouvons poursuivre cette discussion, mais je pense qu'il est important de reconnaître que le sénateur Quinn, qui, en fin de compte... Le sénateur Varone proposait cette motion. Je crois comprendre qu'il sera le membre permanent, même si M. Gignac accomplit l'œuvre de Dieu ici et sert le roi et le pays au sein de ce comité. Il reviendra dans deux semaines, je crois, alors je pense que nous pourrions toujours revoir la façon dont nous procéderons lorsque le sénateur Quinn, qui sera le représentant permanent de son parti ou de son groupe au Sénat, reviendra. Peu importe ce que nous déciderons à la Chambre, je pense qu'il est important de le reconnaître également.

Nous pourrions peut-être mettre fin au débat à ce sujet pour le moment, et parler de ce que le Comité pourrait vouloir faire à l'avenir, puis délimiter davantage la façon dont nous voulons que les membres puissent participer de façon égale au Comité à l'avenir, y compris lorsque le sénateur qui propose cette motion, même si le sénateur Varone a rendu service au sénateur Quinn... Nous pouvons permettre au sénateur Quinn de donner des explications et entendre ce point de vue à un moment donné, si nous pensons que c'est une voie à suivre.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je suis désolée, sénateur Carignan. Je ne vous ignore pas, mais je me reprends pour toutes les fois où vous m'avez fait passer en dernier au comité des finances nationales.

[Français]

L'hon. Claude Carignan: J'espère que vous ne m'ignorez pas.

Je veux juste souligner que la dernière des motions que nous devons adopter ce soir, qui concerne la participation des coprésidents et le processus de vote, propose clairement « que les coprésidents aient la possibilité de participer pleinement, y compris de proposer des motions et de voter sur toute affaire ». C'est donc un peu bizarre que, pour une motion, on n'applique pas les règles de fonctionnement sur lesquelles nous nous étions entendus pour une motion à venir. C'est ce que j'avais compris. D'ailleurs, j'étais certain que M. Allison avait le droit de voter.

L'hon. Rachel Bendayan: Il peut y avoir des amendements.

L'hon. Claude Carignan: Oui, mais cette motion est quand même là, donc il était légitime de s'attendre à ce que nous fonctionnions de cette façon.

Je ne sais pas si nous pouvons inverser l'ordre du jour et commencer par parler de cette motion-là, étant donné qu'il y aura un vote, puis reprendre le vote sur celle-ci.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, sénateur Carignan.

Madame Bendayan, voulez-vous intervenir? Non.

Madame Anstey, allez-y.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci.

J'aimerais renchéir sur certains des autres commentaires.

Il s'agit d'un comité unique. J'aimerais également souligner que les conservateurs ont travaillé avec les députés d'en face à cette question, et je pense qu'il est vraiment important que nous ayons notre mot à dire.

Un tel fonctionnement ne permet pas une reddition de comptes ou une équité adéquates dans le cadre de notre processus ou pour faire notre travail. De plus, nous représentons tous des régions différentes du pays, qui sont associées à des préoccupations différentes, alors je répète qu'il est vraiment important que nous fassions bien les choses pour que le Comité fonctionne efficacement, car nous représentons des gens de diverses régions du pays, qui nous ont élus pour être ici et faire notre travail du mieux que nous le pouvons.

• (1920)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci.

Monsieur Bonin, allez-y.

[Français]

Patrick Bonin: Madame la présidente, je suis curieux de savoir si, selon son interprétation, M. le coprésident estime qu'il devrait pouvoir voter.

On a parlé d'une motion qui figure à l'ordre du jour et qui parle justement du rôle des coprésidents, mais, étant donné votre expérience, monsieur Allison, ce serait intéressant de savoir si vous considérez que, comme coprésident représentant la Chambre des communes, vous devriez être sur un pied d'égalité avec la coprésidente représentant le Sénat.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Je propose que nous passions cette question pour l'instant et que nous y revenions plus tard. Nous pourrions passer en revue certaines des autres motions de régie in-

terne, puis y revenir à la fin. Cela réglerait probablement deux ou trois choses.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Blois, allez-y.

L'hon. Kody Blois: Je pense que Mme Anstey a soulevé un point important, et c'est exactement la raison pour laquelle j'ai voté en faveur de cette motion. Qu'il s'agisse de Long Range Mountains, de Kings—Hants ou de toute autre région d'où viennent les députés élus, lorsque l'on pense au Règlement précédent, du côté libéral, par exemple, et même du côté conservateur — il y a ici au moins cinq députés libéraux —, il est souvent arrivé que les élus n'aient pas la possibilité de partager leur temps de parole et de poser des questions aux témoins, qu'il s'agisse de ministres ou de représentants du Bureau des grands projets. Ce que j'aime de cette structure, c'est qu'elle donne à chaque membre du Sénat et de la Chambre, y compris à notre ami du Bloc québécois, l'occasion de s'exprimer.

En ce qui concerne le point soulevé par Mme Anstey, il est tout à fait juste de dire que si nous votons contre ce projet de loi, elle n'aura pas la capacité de représenter les habitants de Long Range Mountains chaque semaine. Si nous l'adoptons, chaque personne aura cette possibilité.

Je veux poser de bonnes questions. J'aimerais avoir l'occasion de poser des questions au Bureau des grands projets sur ce que nous faisons pour faire avancer les projets. Je pense que cela assure une véritable équité entre les députés élus, qui doivent rendre des comptes à leurs électeurs, et les sénateurs, qui font un bon travail important, mais qui n'ont pas le même cadre de reddition de comptes que nous. À mon avis, c'est au cœur de ce que nous essayons de faire ici.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, monsieur Blois.

Monsieur Hogan, allez-y.

Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.): Je comprends l'importance de la discussion, et je pense que des personnes raisonnables peuvent ne pas s'entendre sur ce qui est juste. Dans l'esprit de faire avancer les choses et de bâtir le Canada, j'aimerais également passer au dernier chapitre de ce livre puisque, au bout du compte, la composition finale du Comité sera probablement majoritaire à ce sujet, de toute façon. Nous allons consacrer beaucoup de temps et d'efforts à une discussion qui sera fondamentalement résolue de toute façon dans une semaine ou à notre prochaine réunion en faveur de ces règles modifiées.

Je tiens également à souligner que le vote a déjà eu lieu. Nous pourrions passer beaucoup de temps à tourner en rond sur cette question particulière, mais nous avons tenu le vote, et même si ce n'était pas le cas, nous nous retrouverions ici de toute façon.

J'encourage le Comité à passer à autre chose.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Madame Bendayan, allez-y.

L'hon. Rachel Bendayan: Je vous promets que nous ne nous sommes pas parlé plus tôt.

Je propose que nous tentions d'abattre le plus de travail possible dans le temps dont nous disposons en passant à certaines des autres motions de régie interne. Je crois que c'est M. Allison qui l'a proposé il y a une dizaine de minutes. Je pense qu'il serait utile pour nous d'essayer d'accomplir quelque chose.

Je crois qu'il y aura des votes à la Chambre et que les cloches pourraient se faire entendre vers 20 heures. Je propose donc que nous passions à d'autres motions de régie interne et peut-être à d'autres affaires pour ce soir.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Nous allons passer à M. Hardy et à M. Dhaliwal, puis nous essaierons de régler la question.

Allez-y, monsieur Hardy.

[Français]

Gabriel Hardy: Je vais essayer d'être le plus concis possible.

C'est le premier vote qui suscite un débat comme ça, et je crois que ça vient souligner un problème plus fondamental. Si nous ne sommes pas capables de nous entendre sur la manière dont le Comité va procéder pour voter, c'est plus important de régler ça que de régler la question du nombre de minutes que nous allons passer à parler. Il est extrêmement important que le Comité s'entende sur son fonctionnement. Or, il se trouve que c'est le dernier point à l'ordre du jour. Si ça avait été le premier, nous n'aurions pas eu cette discussion. C'est cependant le dernier point à l'ordre du jour, alors qu'il est plus fondamental que ce premier point qui suscite une discussion.

Nous devrions d'abord régler cette question et déterminer ensemble la façon dont nous allons voter, puis regarder comment la suite des choses va se passer. Nous ne pouvons pas attendre à la fin pour nous entendre sur la façon de voter; nous ne pouvons pas faire ça après avoir eu à voter sur quelque chose. Ça ne marche pas.

• (1925)

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Dhaliwal, allez-y.

Sukh Dhaliwal: Madame la présidente, j'ai quelques points à soulever.

Premièrement, comme le vote a déjà été demandé, nous avons besoin du consentement unanime pour aller de l'avant.

Deuxièmement, nous aurions dû ordonner les motions différemment. Selon l'ordre actuel, je crois comprendre que même si le coprésident Allison vote en faveur, il y aura égalité des voix. S'il y a égalité des voix, cela signifie que la motion sera adoptée. Cela peut changer le résultat.

C'est à vous de décider si vous voulez continuer à tourner autour du pot ou aller de l'avant. Je vous ai suggéré indirectement d'aller de l'avant.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Madame Stubbs, vous avez la parole.

Shannon Stubbs: Madame la présidente, je suis d'accord avec mes collègues qui parlent de l'importance des députés, de nos mandats et de notre reddition de comptes. J'accorde moi aussi de l'importance à la capacité de substituer et de partager notre temps. Cependant, comme mon collègue M. Hardy et le député du Bloc l'ont souligné, c'est vraiment fondamental pour la façon dont nous allons fonctionner et faire notre travail en tant que comité.

Il s'agit d'un comité unique, et les conservateurs ne seront certainement pas accusés d'essayer de ralentir les choses, puisque nous sommes le parti qui demande constamment de les accélérer. J'ai été très heureux de participer à l'élaboration des amendements visant à

accélérer l'adoption du projet de loi qui a créé ce comité. Cependant, nous sommes déjà à couteaux tirés en ce qui concerne notre capacité à représenter nos électeurs, à aller de l'avant et à gouverner le Comité.

Je pense que si nous voulons prendre au sérieux l'idée de la collaboration, la solution serait peut-être que le motionnaire retire son amendement. Nous pourrions ainsi passer à d'autres motions de régie interne, comme nos homologues libéraux l'ont suggéré. Nous pourrions ensuite y revenir à la fin, ou peut-être après une suspension, pour déterminer exactement comment nous allons gérer les votes et les proportions de temps de parole, par souci d'équité et pour veiller à ce que les députés élus soient en mesure de faire le travail pour lequel ils ont été envoyés ici par les gens qu'ils représentent.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Chers collègues, nous n'avons pas besoin de retirer l'amendement, car nous l'avons accepté, mais nous n'avons pas encore voté pour la motion modifiée. Nous pourrions, à ce stade-ci, mettre cette partie en suspens, passer en revue toutes les autres motions et y revenir à la fin.

Qu'en pensez-vous?

[Français]

L'hon. Rachel Bendayan: C'est d'accord.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Y a-t-il consentement unanime?

Des députés: D'accord.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): D'accord. Poursuivons.

Le coprésident (Dean Allison): Nous passons à la sixième motion de régie interne:

Que les cogreffiers du Comité soient autorisés à distribuer aux membres du Comité seulement des documents qui sont disponibles dans les deux langues officielles; et que les témoins en soient avisés.

Y a-t-il un membre du Comité qui souhaite proposer cette motion?

Merci, monsieur Hardy.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Est-ce que quelqu'un propose la motion n° 7, sur la traduction des documents?

Sénateur Harder, pourriez-vous lire la motion aux fins du compte rendu?

L'hon. Peter Harder: Elle se lit comme suit:

Que tous les documents présentés dans le cadre des travaux du comité qui ne proviennent pas d'un ministère fédéral ou d'un bureau d'un membre ou sénateur qui n'ont pas été traduits par le Bureau de la traduction soient préalablement soumis à une révision linguistique par le Bureau de la traduction avant d'être distribués aux membres.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, sénateur Harder.

(La motion est adoptée.)

Le coprésident (Dean Allison): La huitième motion de régie interne porte sur les repas de travail:

Que les cogreffiers du Comité, en consultation avec la coprésidence, soient autorisés à prendre les dispositions nécessaires pour commander des collations et des breuvages pour le Comité et ses sous-comités.

Est-ce qu'un membre du Comité veut en faire la proposition?

Merci, monsieur Dhaliwal.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Est-ce que quelqu'un propose la motion n° 9, qui porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer?

Sénateur Gignac, pourriez-vous lire la motion aux fins du compte rendu?

[Français]

L'hon. Clément Gignac (sénateur, Québec (Kennebec), GSC): La voici:

Que l'un ou l'autre des coprésidents, ou, conformément aux directives des coprésidents, l'un ou l'autre des cogreffiers, soit habilité à approuver le paiement des dépenses engagées par le Comité.

• (1930)

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, sénateur.

(La motion est adoptée.)

Le coprésident (Dean Allison): La motion de régie interne n° 10 se lit comme suit:

Que les témoins qui en font la demande soient remboursés des dépenses raisonnables liées à leur comparution, à raison d'au plus deux représentants par organisme; et que, dans des circonstances exceptionnelles, le remboursement à un plus grand nombre de représentants soit laissé à la discrétion des coprésidents.

Y a-t-il un membre du Comité qui souhaite proposer cette motion?

Merci, madame Anstey.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Quelqu'un veut-il proposer la motion n° 11, qui porte sur l'accès aux réunions à huis clos?

Monsieur Louis, pourriez-vous lire la motion aux fins du compte rendu?

Tim Louis: La motion est la suivante:

Que, à moins qu'il en soit ordonné autrement, chaque membre du Comité soit autorisé à être accompagné d'un membre du personnel aux réunions à huis clos et, pour la Chambre des communes, qu'une autre personne de chaque bureau des agents supérieurs de la Chambre soit autorisée à être présente et, pour le Sénat, que le Bureau du leader ou le facilitateur du gouvernement et de chaque parti ou groupe parlementaire reconnu ait droit à un membre supplémentaire du personnel lors de ces réunions, à condition que tous les membres du comité et le personnel présents prêtent le serment de secret figurant dans la section 62(3) de la Loi sur les mesures d'urgence.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le coprésident (Dean Allison): Nous passons maintenant à la motion de régie interne n° 12, qui porte sur les transcriptions des réunions à huis clos:

Qu'une copie de la transcription de chaque réunion à huis clos soit conservée en lieu sûr par les cogreffiers du Comité pour consultation par les membres du Comité ou par leur personnel, à condition qu'ils ont prêté le serment de secret figurant au paragraphe 62 (3) de la Loi sur les mesures d'urgence; que les analystes affectés au Comité aient accès aux transcriptions à huis clos et que les transcriptions seront détruites lorsque le Comité cessera d'exister.

Quelqu'un veut-il en faire la proposition?

Merci, monsieur Harder.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Quelqu'un veut-il proposer la motion n° 13, qui porte sur la publication des délibérations du Comité?

Sénateur Varone, pourriez-vous lire la motion aux fins du compte rendu?

L'hon. Toni Varone: La motion est la suivante:

Que le Comité fasse publier ses délibérations dans les deux langues officielles.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le coprésident (Dean Allison): La motion de régie interne numéro 14, sur les avis de motion, se lit comme suit:

Qu'un préavis de 48 heures, interprété comme deux nuits, soit requis pour toute motion de fond à présenter en Comité, à moins que la motion de fond ne soit directement liée à une affaire alors à l'étude, à condition que : a) l'avis soit déposé auprès des cogreffiers du Comité au plus tard à 16h du lundi au jeudi et au plus tard à 14 h 30 le vendredi; b) la motion soit distribuée aux députés, sénateurs et aux bureaux des whips de chaque parti reconnu dans les deux langues officielles par les cogreffiers le jour même où ledit avis a été transmis s'il a été reçu au plus tard à l'heure limite; c) les avis reçus après l'heure limite ou les jours non ouvrables soient réputés avoir été reçus au cours du jour ouvrable suivant.

Quelqu'un veut-il proposer cette motion?

Merci, monsieur Dhaliwal.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Chers collègues, est-ce que quelqu'un propose la motion n° 15, qui porte sur les tests techniques?

Sénateur Carignan, voulez-vous lire la motion?

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Je propose ceci:

Que les cogreffiers informent chaque témoin à comparaître devant le Comité que des essais techniques par l'équipe de soutien de l'Administration de la Chambre doivent être effectués afin de vérifier la connectivité et l'équipement utilisé afin d'assurer la meilleure qualité sonore possible; et que la coprésidence informe le Comité, au début de chaque réunion, de tout témoin qui n'a pas effectué les essais techniques requis.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le coprésident (Dean Allison): Quelqu'un veut-il lire la motion n° 16 sur le cartable numérique aux fins du compte rendu et proposer cette motion?

Je vais donc la lire:

Que les cogreffiers du Comité soient autorisés à donner accès au cartable numérique/portail aux bureaux des whips de chaque parti reconnu, à condition qu'ils ont prêté le serment de secret figurant au paragraphe 62(3) de la Loi sur les mesures d'urgence.

Quelqu'un veut-il en faire la proposition?

Sénateur Varone, je vous remercie.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Quelqu'un veut-il proposer la motion 17 sur les coprésidents?

Madame Stubbs, pourriez-vous lire la motion aux fins du compte rendu?

Shannon Stubbs: Non, il faut que ce soit vous. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de travailler ensemble suffisamment longtemps.

J'aurais peut-être une solution à proposer, dans le prolongement de ce dont nous parlions tous plus tôt. Pour tenter de remédier à ce problème, je me demande si mes collègues seraient disposés à scinder cette motion. Dans un premier temps, si nous étions tous d'accord, je serais prête à proposer immédiatement:

Que les coprésidents aient la possibilité de participer pleinement, y compris de proposer des motions et de voter sur toute affaire devant le Comité.

C'est ce que je proposerais tout de suite comme motion distincte, si les membres du Comité étaient prêts à voter là-dessus. Nous pourrions établir ce principe, après quoi je serais disposée à présenter une autre motion, sous réserve de votre accord.

• (1935)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Dhaliwal, vous avez la parole.

Sukh Dhaliwal: Je suis d'accord, et j'espère que les autres députés le seront aussi.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Y a-t-il d'autres observations?

L'hon. Kody Blois: J'ai une question de procédure.

M. Hogan l'a très bien soulevée. Nous comptons, si je comprends bien, un sénateur qui est membre permanent de ce comité, ainsi qu'un autre sénateur qui s'y joint à titre intérimaire pour ce groupe. En cas d'égalité des voix, je suis curieux de savoir comment nous procéderions: si une majorité venait à se dégager ultérieurement quant à l'orientation à suivre, je suppose que les règles habituelles permettraient à la majorité de trancher, en tout temps, les questions relatives à l'attribution du temps. Est-ce exact?

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): C'est exact.

Pour l'instant, madame Stubbs, si je comprends bien ce que vous dites, vous voulez proposer que les coprésidents aient la possibilité de participer pleinement, y compris de proposer des motions et de voter sur toute affaire devant le Comité.

Est-ce bien ce que vous proposez en ce moment?

Shannon Stubbs: Oui, madame la présidente.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Y a-t-il d'autres observations?

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Madame Stubbs, avez-vous une opinion sur le reste de la motion?

Shannon Stubbs: Oui. Aux fins d'examen par les membres du Comité, je propose:

Que, lorsqu'il y a égalité des voix, a) dans le cas d'une motion sujette à débat, le vote soit réputé ne pas avoir eu lieu et que le Comité reprenne le débat sur la question; b) dans le cas d'une motion non sujette à débat, celle-ci soit rejetée.

Je ne fais que présenter cet argument, compte tenu de l'importance du travail que nous faisons ici.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Voulez-vous en débattre, monsieur Dhaliwal?

Sukh Dhaliwal: Non.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Non.

Y a-t-il d'autres observations à ce sujet?

Monsieur Hogan, vous avez la parole.

Corey Hogan: Je me demande si Mme Stubbs pourrait nous en dire plus sur le problème qu'elle essaie de résoudre. Je crains que cela mène à un débat sans issue.

Shannon Stubbs: Je comprends votre réserve. Là où je veux en venir, c'est qu'il doit y avoir une équité pour tous les membres du Comité. Je suis d'avis que, sur certaines questions, il peut exister des divergences irréconciliables, mais nous partageons un engagement commun, et le gouvernement affirme vouloir faire avancer des projets à une vitesse jamais vue depuis des générations. Insister outre mesure sur ce point ne cadrerait pas avec cet objectif — c'est un point valable. Compte tenu de tout cela, il me semble que les Canadiens s'attendent à ce que nous réglions ces questions au sein de ce comité. Les secteurs avec lesquels nous allons travailler, les promoteurs que nous allons entendre et les projets dont nous serons saisis soutiennent littéralement l'ensemble de l'économie canadienne et sont plus importants que jamais pour la souveraineté, la sécurité, l'abordabilité et l'autonomie du Canada.

Nous estimons que le gouvernement est maintenant conscient de ces enjeux — ou, du moins, il affirme l'être. Nous, les conservateurs, avons démontré notre volonté de participer à ce débat. J'ai dirigé ce débat pour les conservateurs en juin, dans le cadre du projet de loi C-5. J'ai travaillé très fort pour améliorer le projet de loi et pour le faire adopter le plus rapidement possible.

L'intention n'est pas de prolonger le débat indéfiniment. Toutefois, les enjeux sont importants, tant par leur ampleur que par les projets en cause et le rôle de reddition de comptes que nous devons assumer ici. Tout cela s'inscrit dans un nouveau processus, issu d'un nouveau projet de loi qui vient se greffer à un cadre législatif et réglementaire déjà en vigueur, lequel comprend trois organismes de réglementation fédéraux déjà en place, auxquels s'ajoute maintenant ce mécanisme. Onze projets ont été transmis jusqu'ici, et 72 promoteurs de projets ont actuellement des dossiers à l'étude devant les trois organismes de réglementation fédéraux. À mon sens, si nous voulons tous collaborer dans l'intérêt du Canada, nous pouvons parvenir à une résolution sur ces sujets, sans qu'une égalité des voix mette fin automatiquement au processus.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Bonin, vous avez la parole.

[Français]

Patrick Bonin: J'aurais tendance à accueillir favorablement la proposition de notre collègue conservatrice.

L'objectif de ce comité est de porter la voix de nos commettants, à tout le moins dans le cas des élus. Vous excuserez mon inexpérience à titre de nouveau député, mais, selon ce que j'en comprends, le Sénat est maintenant indépendant, donc je ne m'attends pas à ce que ce soit systématiquement des votes qui mèneraient à une égalité des voix. Il y aura peut-être certaines occasions où ce sera le cas, mais ça ne devrait pas être systématique, compte tenu de la nouvelle dynamique au Sénat.

Je trouve que, comme représentants, nous devons faire l'effort d'arriver à des décisions consensuelles permettant de faire avancer les projets dans l'intérêt de nos concitoyens. C'est une approche qui posera un défi, oui, mais je pense qu'elle sera à la hauteur, justement, des défis qu'on doit relever actuellement, à plusieurs égards, dans ce pays.

• (1940)

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci.

Monsieur Hogan, vous avez la parole.

Corey Hogan: Cela me préoccupe beaucoup parce que, bien entendu, nous créons une troisième option: soit la motion est adoptée, soit elle est rejetée, soit nous restons ici indéfiniment.

Même si je comprends la volonté et l'intention de tenter de résoudre ces divergences, nous risquons de créer un piège pour l'avenir, qui ralentirait les travaux de ce comité et nuirait à sa productivité. Au bout du compte, nous devons essentiellement trancher des questions. Ce n'est pas pour rien que nous ne procédons pas ainsi à la Chambre.

Il n'y a pas de raison valable à cette motion, même si je comprends l'intention.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Dhaliwal, vous avez la parole.

Sukh Dhaliwal: Madame la présidente, habituellement, dans les comités comme celui-ci, la tradition veut qu'en cas d'égalité des voix, la motion soit réputée adoptée. Si nous procédons ainsi, les choses pourront avancer rondement, et rien ne sera bloqué. En fait, cela vaut pour les deux camps. Qu'il s'agisse des conservateurs et des libéraux, cela n'a pas d'importance. Nous avons une chose en commun: la volonté de faire avancer rapidement ces grands projets. C'est bien là l'intention. Je crois que, tôt ou tard, nous devons tous travailler dans cet esprit de collaboration pour aller de l'avant.

Pour l'instant, optons pour le statu quo et poursuivons nos travaux.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Madame Anstey, vous avez la parole.

Carol Anstey: J'ai été très heureuse d'entendre le député d'en face appuyer ma première intervention. En fait, c'était lié à la question dont nous débattons en ce moment, à savoir que nous avons la capacité de soulever les préoccupations des gens qui nous ont élus. Il s'agit d'un comité unique.

En ce qui concerne le temps requis, ou la crainte que cela n'enlève les travaux du Comité, les conservateurs ont toujours été très catégoriques sur la nécessité de faire avancer les projets rapidement. Nous avons travaillé dans un esprit de collaboration pour faire en sorte que ce projet de loi soit adopté rapidement. Il serait donc contre-intuitif pour nous d'utiliser cette méthode pour bloquer les travaux. Je pense que nous pouvons tous convenir qu'il s'agit d'un travail extrêmement important, et l'esprit de collaboration est précisément ce que les Canadiens souhaitent voir en ce moment. Il est essentiel que nous fassions les choses correctement, que nous lancions ce comité sur de bonnes bases et que nous ayons la capacité de débattre et de faire valoir les préoccupations des promoteurs et des citoyens des régions que nous représentons.

Il est très important que nous nous y prenions de manière équitable et transparente. Si, chaque fois que nous nous retrouvons dans

ce genre de situation, nous choisissons simplement de mettre fin au débat — alors même que nous avons la capacité, en tant que députés, de faire autrement —, cela nous empêchera de représenter équitablement les personnes qui nous ont élus.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Blois, vous avez la parole.

L'hon. Kody Blois: Je crois que nous souhaitons tous travailler dans un esprit de collaboration pour la suite des choses. Mme Stubbs a bien sûr évoqué la possibilité que nous nous retrouvions dans une impasse — 8 voix contre 8 — quant à la voie à suivre. Or, cela pourrait également être utilisé pour prolonger un débat de façon déraisonnable, au lieu de...

Le précédent habituel veut que, en l'absence de majorité, la motion soit rejetée. C'est pourquoi j'ai posé la question sur ce qui pourrait arriver. Nous avons maintenant permis à M. Allison de voter. Selon toute vraisemblance, cela pourrait donner un résultat de 8 voix contre 8. Je ne veux pas débattre indéfiniment de la façon dont notre temps de parole sera réparti. Soit nous parviendrons à une majorité — ce qui se produira si la personne qui entend proposer cette motion revient au Comité à un moment donné —, soit nous n'y parviendrons pas. Dans ce cas, nous nous en remettons au Règlement, et nous poursuivons selon l'attribution actuelle.

Même si j'adhère à l'idée d'un compromis, cela pourrait servir à prolonger indéfiniment le débat sur des questions, contrairement à ce que pourraient souhaiter certains membres. Nous avons une démocratie. La majorité doit pouvoir tracer la voie à suivre. Il nous faudra rallier neuf membres, quelle que soit la voie que nous choisirons en tant que groupe.

• (1945)

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): J'aimerais également rappeler à mes collègues que nous avons ici trois sénateurs qui voteront comme ils l'entendent. Nous ne nous retrouvons pas nécessairement en situation d'égalité des voix. Un tel scénario pourrait d'ailleurs être assez rare. Nous ne sommes pas divisés entre deux grands partis et un seul autre membre. En fait, il y a aussi des sénateurs indépendants ici. L'hypothèse d'une égalité des voix demeure, pour l'instant, quelque peu théorique.

Nous avons besoin d'un moyen de résoudre ce problème, et nous devons aussi être en mesure de mettre fin au débat. Il nous faut un moyen de clore le débat par un vote. Que l'égalité des voix signifie le rejet de la motion ou, comme quelqu'un l'a laissé entendre, son adoption, nous devons prendre une décision immédiatement.

Monsieur Dhaliwal, vous avez la parole.

Sukh Dhaliwal: Mettons la question aux voix, s'il vous plaît. Je propose que nous mettions fin au débat et que nous passions au vote.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Il y a deux personnes sur la liste en ce moment. Je vais leur donner la parole, puis nous passerons au vote. Il faudra décider de la façon dont le vote sera tranché.

Monsieur Bonin, nous vous écoutons.

[Français]

Patrick Bonin: Madame la présidente, on voit qu'il y a des opinions divergentes. Je pense qu'il serait approprié de suspendre la séance quelques instants pour que nous puissions tenter de trouver une voie de passage.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Hardy, à vous la parole.

[Français]

Gabriel Hardy: Je vais suivre mon collègue. J'ai de bons éléments à soulever, mais je suis d'accord pour suspendre la réunion. Nous pourrions y revenir par la suite.

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Êtes-vous d'accord pour que nous suspendions la séance pendant cinq minutes?

Des députés: D'accord.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): D'accord, nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes.

• (1945) _____ (Pause) _____

• (1950)

Le coprésident (Dean Allison): Je demanderais à tous les députés de revenir à la table.

Comme nous sommes un peu dans une impasse et qu'il reste environ cinq minutes avant la sonnerie, je propose que nous levions la séance pour ce soir. À notre retour jeudi prochain, le sénateur sera de retour, et nous aurons l'occasion de reprendre là où nous nous sommes arrêtés sur les questions non réglées.

Est-ce que cela vous convient?

Des députés: D'accord.

Le coprésident (Dean Allison): La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>